

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 26/10/2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021**

**2021 V. 312** Vœu relatif au maintien du service public postal dans le 20e arrondissement

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Considérant que l'ensemble des services publics est vecteur d'égalité, permet l'accès aux droits, la couverture des besoins et constitue un lien social fondamental pour les citoyen·ne·s à commencer par les plus fragiles d'entre eux ;

Considérant que les bureaux de poste exercent des missions de service public indispensables aux habitant·e·s, participent de la vie sociale et de la cohésion des quartiers ;

Considérant que La Poste revendique un bénéfice net de cinq cent vingt-cinq millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2021 ;

Considérant que depuis 2014, ce sont plus de 40 bureaux de poste de plein exercice qui ont fermé à Paris ;

Considérant que le 20ème arrondissement dans lequel vivent près de 200 000 habitant·e·s ne possède plus que 8 bureaux de poste avec guichets ;

Considérant que le bail du bureau de Poste Edith Piaf situé au 21 rue Belgrand dans le 20e arrive à échéance et que le propriétaire du lieu prévoit de réaliser des travaux d'une durée indéterminée ;

Considérant la décision de La Poste de quitter les locaux du 21 rue Belgrand ;

Considérant que le bureau de Poste Gambetta qui se trouve dans le même secteur n'est plus un bureau de plein exercice et ne saurait accueillir tous les usagèr·e·s du bureau Edith Piaf sous peine d'être saturé ;

Considérant que malgré le dialogue constant entre la Mairie et La Poste, la seule réponse qui a été apportée concerne la création de trois points contacts chez des commerçant·e·s, et que cette solution ne saurait convenir aux habitant·e·s du quartier ;

Considérant que cette solution conduirait inévitablement à un report des usagèr·e·s sur le bureau situé boulevard Mortier qui connaît déjà de nombreux dysfonctionnements ;

Considérant la nécessité de maintenir un service postal de qualité avec des agent·e·s formés et correctement rémunérés afin de servir au mieux les usagèr·e·s de La Poste ;

Considérant que la décision de La Poste de quitter le local actuel est unilatérale et que le seul argument donné à la Mairie concerne le mauvais agencement des lieux alors même que des travaux sont prévus dans le local ;

Considérant que la Mairie du 20<sup>ème</sup> a émis comme proposition de relogement à La Poste l'emprise foncière 158 rue de Bagnolet et qu'aucun retour n'a encore été fait sur cette opportunité ;

Considérant la lutte menée par les habitant·e·s, les salarié·e·s de la Poste, les organisations syndicales, les militant·e·s et les élu·e·s du 20e arrondissement pour défendre un service public postal de qualité dans l'arrondissement ;

Considérant le vœu relatif au départ de la Poste du 21 rue Belgrand adopté à l'unanimité par le Conseil du 20e arrondissement de septembre 2021 ;

Considérant les nombreux vœux adoptés par le Conseil de Paris interpellant le Groupe La Poste sur la qualité du maillage postal ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Barbara Gomes, Raphaëlle Primet et des élu·e·s du Groupe communiste et citoyen, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu que la Maire de Paris interpelle le groupe la Poste :

- pour demander le maintien des activités du service public postal dans le secteur du bureau de poste Édith Piaf, situé au 21 rue Belgrand dans le 20e arrondissement ;
- pour revenir sur le recours au point contact relai comme seule proposition alternative à la fermeture des bureaux de poste.